RÉUNION PUBLIQUE JACOB

Temps d'échange

1. Sur les projets d'investissements

Habitants :

- Concernant les places de stationnement via Cocopark, seront-elles payantes ?

- Concernant l'école Jacob, la place Jacob est certes en réfection, mais qu'en est-il de la sécurité du bâtiment scolaire ? Qu'allez-vous faire ?

- Concernant le square Herpin, la rénovation a été bien faite. En revanche, une table de ping-pong a disparu. En remettrez-vous une ?

- À la résidence Les Lauriers, cela fait un an que nous n'avons plus de fibre, coupée suite aux différents travaux réalisés. Nous n'avons pas eu de réponse de la part de la Ville, et cela devient compliqué à gérer au quotidien.

- Que sera-t-il installé sur la place Jacob ? Y aura-t-il des espaces verts, des bancs ?

Maire :

- Sur le stationnement via Cocopark, nous conservons les zones bleues. Grâce à l'application, vous pourrez visualiser les places disponibles ainsi que la durée de stationnement autorisée selon la réglementation en vigueur. Il n'y a pas de nouvelles contraintes : cet outil vise simplement à offrir davantage de visibilité sur les places disponibles.

- Concernant l'école Jacob, nous restons particulièrement attentifs aux travaux nécessaires dans les groupes scolaires. Plus de 40 millions d'euros ont été investis ces dix dernières années, y compris pour l'école Jacob. Nous finalisons actuellement les études de consolidation pour engager les travaux requis car certains bâtiments ont été construits sans fondations adaptées. Les travaux sont prévus pour 2026, sous réserve des résultats définitifs des études en cours. À ce stade, les témoins posés n'indiquent pas d'évolution des fissures.

- Concernant le square Herpin, je note la remarque sur la table de tennis de table. Nous avons effectivement rénové le square et créé un nouveau city stade afin d'offrir des équipements sportifs accessibles à l'ensemble des quartiers de la ville.

- S'agissant de la fibre optique, nous avons bien reçu deux courriers de votre président de conseil syndical. Nous avons été réactifs : même si Orange renvoie la responsabilité à la Ville, il leur revient effectivement de régler le problème. Nous

les avons contactés afin qu'ils interviennent rapidement.

- Enfin, concernant la place Jacob, l'objectif est de la réaménager avec un nouveau revêtement au sol, des plantations d'arbres dans les zones actuellement dégagées, et de déplacer la stèle. Un espace sera maintenu pour permettre le passage des véhicules de secours, notamment les pompiers.

2. Budget participatif

Habitante : Quand et comment voterons-nous pour les projets ?

Josué : À partir du 1er juin, via un lien disponible sur le site de la Ville. Toutes les informations y seront expliquées.

Habitant : Comment se répartit le budget ?

Josué : Nous allouons 50 000 €, répartis en 5 parts, soit 10 000 € par quartier**.**

Habitant : Cela se fera-t-il en même temps que les élections ?

Maire : Étant donné qu'il s'agit d'un budget d'investissement, nous pouvons le reporter à l'année prochaine.

3. Sécurité et tranquillité publique

Habitants :

- Sur les trottoirs, il y a de plus en plus de trottinettes et de vélos, ce qui augmente le risque d'accidents. Je n'ai jamais vu d'ASVP intervenir.

- Au 5 avenue César Collaveri, nous subissons des nuisances et du stationnement illégal. Certaines personnes urinent même sur les murs de la copropriété. Le syndicat a envoyé un courrier, mais nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

- Concernant le stationnement, je remarque la circulation d'une remorque dans toute la ville. Celle-ci est équipée d'un crochet qui pourrait endommager les autres véhicules.

- Il y a de plus en plus de poids lourds qui circulent et stationnent un peu partout dans la ville, ce qui réduit considérablement le nombre de places disponibles. Qu'envisagez-vous pour remédier à ce problème ?

- Il y avait une caméra sur la place Jacob, qui a été retirée. Peut-on connaître la raison de sa suppression ?

- Rue Amédée Dunois, je salue les aménagements réalisés en matière de stationnement. Toutefois, serait-il possible d'ajouter un panneau « *sauf riverains* »

à la sortie du parking pour permettre aux habitants d'emprunter la rue en sens unique et éviter la RN3 ?

- Je reviens sur la question des trottinettes qui circulent non seulement sur les trottoirs, mais parfois même à contresens. Une action pourrait-elle être engagée sur ce point ?

Maire :

- Concernant la patrouille pédestre, nos ASVP verbalisent quotidiennement avec près de 20 infractions relevées par jour sur l'ensemble de la ville, principalement pour du stationnement illégal.

- En ce qui concerne les trottinettes, nos moyens de verbalisation sont limités car le cadre légal reste encore peu contraignant. Néanmoins, nous intervenons via la Police municipale pour faire face à ce phénomène car ces comportements mettent en danger à la fois les utilisateurs eux-mêmes et les autres usagers.

- Sur l'avenue César Collaveri, nous avons bien reçu votre courrier il y a deux semaines. Nous avons constaté que les nuisances se produisent principalement le dimanche et en soirée, après 19h, alors que les ASVP n'interviennent que jusqu'à cette heure. Nous étudions actuellement les moyens d'action à notre disposition pour pouvoir agir malgré ces contraintes horaires et apporter une réponse efficace à ce problème de nuisances.

Police municipale :

- Concernant le stationnement, le véhicule avec remorque est régulièrement verbalisé. Nous sommes passés de 14 000 à 55 000 verbalisations par an à l'échelle de la ville. Ces verbalisations ne donnent pas toujours lieu à un avis visible sur le pare-brise, car elles peuvent être dématérialisées. Je tiens également à préciser que le fouriériste procède à l'enlèvement d'un à deux camions par mois.

- S'agissant des poids lourds ne respectant pas les règles de stationnement, nos ASVP interviennent et verbalisent régulièrement. Toutefois, ces interventions ne se traduisent pas systématiquement par un enlèvement des véhicules.

- Enfin, concernant la caméra située rue Jacob, elle est actuellement en maintenance. Elle sera réinstallée prochainement. À noter que l'utilisation de sabots est interdite.

Maire :

- Concernant la rue Amédée Dunois, nous avons lancé un plan de circulation à l'échelle de la ville visant à apaiser le trafic et à mieux protéger les zones pavillonnaires. Chaque décision prise s'inscrit dans une volonté de garantir la

quiétude et le bien-être de l'ensemble des habitants. Agir pour l'intérêt général peut impliquer, parfois, un détour de 100 mètres pour pouvoir vivre sereinement chez soi.

- Quant à la demande d'autoriser la circulation en sens interdit, cela n'est malheureusement pas possible car cela contrevient au Code de la route.

Habitants :

- Concernant le temps de stationnement limité à 2 heures sur les complexes sportifs : a-t-il été revu à la hausse ?

- À propos de la caméra rue Amédée Dunois : serons-nous verbalisés si nous tournons à gauche en sortant du parking ?

- Rue Amédée Dunois, je suis satisfait du nouveau sens de circulation car il permet d'éviter le passage fréquent de camions. En revanche, je remarque la présence de nombreux chiens non tenus en laisse.

- Concernant la rue Jacob, la circulation y est de plus en plus dense. Est-ce que le stationnement est toléré au niveau de l'arrêt car scolaire ?

- À propos de l'incendie du café rue Eugène Massé, même si je ne suis pas directement concerné, je constate que des barrières ont été installées, obligeant les piétons à marcher sur la chaussée.

- Qu'avez-vous prévu pour la rue Jacob et l'allée Violette ? Il y a eu plusieurs accidents ces derniers temps.

Maire :

- Concernant le stationnement sur les complexes sportifs, nous avons décidé, à la suite d'une proposition formulée lors d'une réunion publique, d'allonger la durée de stationnement autorisée à 3 heures.

- À propos des caméras, je rappelle qu'elles permettent la vidéoverbalisation afin d'assurer la sécurité sur la voie publique, en facilitant le travail de la Police municipale. Ainsi, si vous êtes intercepté par un agent pour avoir emprunté un sens interdit — quelle que soit la distance parcourue — vous serez verbalisé, conformément au Code de la route.

- Sur les incivilités dans l'espace public, notamment au parc de la Roseraie, nous les déplorons et agissons de façon continue pour y remédier, y compris en ce qui concerne les vols sur les espaces fleuris de la Ville.

- Rue Jacob, nous sommes conscients que plusieurs personnes, en particulier des

parents d'élèves, stationnent sur l'espace réservé aux cars scolaires. Ce stationnement peut faire l'objet de verbalisations. Cependant, nous étudions la situation au cas par cas, sachant que les cars arrivent entre 8h et 8h30, alors que les ASVP ne prennent leur service qu'à 9h.

- Concernant le café touché par un incendie rue Eugène Massé, les barrières installées visent à protéger les piétons. Des passages piétons temporaires, peints en jaune, ont également été mis en place en amont et en aval du site pour faciliter la traversée.

- Sur les problématiques de circulation, le plan de circulation en cours nous permettra de déterminer les actions à mener et les ajustements nécessaires pour améliorer la fluidité et la sécurité dans les différents secteurs de la Ville.

- Enfin, concernant la rue Jacob et l'allée Violette, un sondage a été réalisé auprès des habitants pour recueillir leur avis sur un éventuel changement de sens de circulation. La majorité s'y étant opposée, la décision a été de maintenir le sens actuel. Par ailleurs, des panneaux stop ont été installés pour sécuriser la rue Jacob, et nous étudions l'installation d'un second miroir pour améliorer la visibilité. Nous nous engageons également à remplacer les dispositifs en cas de dégradation.

- Concernant les problèmes de vitesse, plusieurs pistes sont à l'étude afin de trouver des solutions efficaces pour les réduire.

Habitant : Concernant la circulation des bus, notamment la ligne 147 en direction de la gare Sevran-Livry, quelles améliorations envisagez-vous ?

Mme Herrmann : Nous travaillons en lien avec Île-de-France Mobilités sur l'ensemble du réseau de la ville. Des bus articulés, plus longs, seront déployés afin d'améliorer la desserte et la capacité d'accueil sur cette ligne.

Habitante : Est-il possible de sécuriser la rue Saint-Claude, surtout avec l'ouverture prochaine de la nouvelle maison de quartier ? La circulation y est dangereuse, notamment à cause de la vitesse excessive de certains automobilistes.

Maire : J'ai bien pris note des différentes options évoquées. Toutefois, il serait difficile de supprimer des places de stationnement à cet endroit, étant donné la proximité du centre-ville et du centre municipal de santé. Cela dit, un ralentisseur a déjà été installé sur cette voie pour apaiser la circulation.

4. Cadre de vie

Habitants :

- Concernant la propreté sur le boulevard Robert Schuman, nous avions un cantonnier et avions constaté une nette amélioration. Toutefois, cela fait une

dizaine de jours qu'il ne passe plus. J'ai participé ce dimanche au ramassage citoyen et j'ai nettoyé le boulevard Schuman. J'ai remarqué que les balayages mécaniques ne sont plus effectués comme auparavant, notamment des deux côtés (pair et impair), ce qui nuit à la propreté générale du boulevard. Une nouvelle opération « *coup de poing* » est-elle prévue cette année ?

- À propos des dépôts sauvages rue Anatole France, un dépôt a été enlevé devant mon domicile il y a environ un an. Le syndic a reçu une contravention de 700 €, sans explication claire. Nous avons souhaité connaître l'identité de la personne responsable, mais sans succès. Pourquoi ces informations ne nous sont-elles pas communiquées, alors qu'il serait logique que le responsable paie et non la copropriété ? Nous avons d'ailleurs demandé au syndic de ne pas régler l'amende pour l'instant.

- Concernant l'hygiène à la Villa des Bosquets, nous faisons face à un grave problème de nuisibles qui s'infiltrent dans nos logements. J'ai déjà dépensé plus de 1 850 € pour tenter de régler ce problème, sans succès durable. Malgré les efforts que nous fournissons, la situation perdure. J'ai contacté le GPGE, qui m'a indiqué qu'ils interviennent une fois par an, mais cela semble clairement insuffisant.

- En ce qui concerne les encombrants, il ne s'agit pas des locataires et pourtant, nous sommes nombreux à les rentrer malgré tout. Serait-il possible de verbaliser les personnes qui déposent illégalement ces déchets ?

- Enfin, sur les déchets verts, les particuliers ont reçu des bacs adaptés, mais dans certaines copropriétés, nous ne recevons plus de sacs. Que peut-on faire pour en obtenir lorsqu'il y a rupture de stock ou absence de distribution ?

Carratala :

- Concernant les cantonniers, nous rencontrons actuellement un problème de ressources humaines : nous ne disposons pas toujours des effectifs suffisants, en particulier durant les périodes de congés. Cela peut expliquer certaines absences ponctuelles constatées sur le terrain.

- S'agissant des déchets verts, nous avons effectivement distribué des bacs aux habitations pavillonnaires. En revanche, pour les copropriétés, la situation est différente...

Maire :

- Concernant les déchets verts, les sacs distribués représentaient un coût de fonctionnement annuel de 500 000 € pour le territoire GPGE. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'investir dans des bacs en plastique, pour un montant de 1,8 million d'euros sur 10 ans. Pour les copropriétés, il n'existe plus de marché public

pour la fourniture de sacs. Toutefois, vous pouvez en acheter vous-mêmes en grande surface, les utiliser et nos agents procéderont à leur ramassage.

- S'agissant des opérations « *coup de poing* », nous en menons deux par an, selon un calendrier établi en début d'année.

- Concernant les dépôts sauvages, le visionnage permanent des images de vidéoprotection reste difficile à mettre en œuvre, faute d'agents disponibles en continu. Dans le cas de la contravention adressée à la résidence, il appartenait au syndic de la contester auprès de l'autorité compétente s'il estimait qu'elle n'était pas justifiée.

- Sur les problèmes d'hygiène à la Villa des Bosquets, je vais vérifier le statut de la voie puisqu'il me semble qu'il s'agit d'une voie privée. Je ferai également un point avec le territoire GPGE pour faire remonter la problématique que vous avez soulevée.

Habitants :

- Allée Violette, un immeuble a été placé en situation de péril et le trottoir s'affaisse sous le portail d'entrée de la résidence. Bien qu'une procédure de sécurité ait été engagée pour le bâtiment, aucune intervention n'a été menée sur la partie publique du trottoir.

- Rue Amédée Dunois, j'ai constaté une modification du PLUi. J'aimerais savoir s'il existe des projets immobiliers prévus sur cette rue.

- Concernant les infractions à l'urbanisme, que pouvez-vous faire contre les marchands de sommeil ? Dans certains pavillons, on observe parfois la présence de 4 ou 5 boîtes aux lettres, ce qui interroge sur la conformité des logements.

- Rue Voltaire, les data centers de Bouygues semblent ne plus être entretenus. La végétation pousse à travers les grilles, gênant la circulation des piétons.

- À propos des barrières anti-dépôts sauvages, quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour lutter efficacement contre ces incivilités ?

- Toujours rue Amédée Dunois, malgré la qualité des aménagements paysagers, des incivilités persistent. Des personnes issues du café voisin jettent régulièrement des canettes, mégots de cigarettes et autres déchets. Est-il possible que la Police municipale effectue des passages plus fréquents pour prévenir ces comportements ?

Maire :

- Concernant l'immeuble en péril, nous avons mis en demeure le propriétaire de

réaliser les travaux nécessaires. Dans ce cas précis, les travaux ont bien été effectués et le bien ne peut plus être remis en location en l'état. En tant que propriétaire, deux options s'offrent à lui : soit il réhabilite intégralement le bien, soit il choisit de le vendre.

- À propos du PLUi, je tiens à préciser qu'aucun projet immobilier n'est prévu actuellement sur la rue Amédée Dunois, et nous ne souhaitons pas en développer. Notre objectif est au contraire de limiter les constructions nouvelles, notamment en renforçant les obligations liées aux espaces de pleine terre. Et lorsqu'un projet de construction est envisagé, nous veillons à ce qu'au moins une place de stationnement soit prévue par logement.

- S'agissant des infractions à l'urbanisme, notamment celles visibles à travers la multiplication des boîtes aux lettres, nous avons besoin de la vigilance des habitants. Malheureusement, certains propriétaires effectuent des aménagements illégaux pour héberger plusieurs personnes dans des conditions non conformes. Vos signalements sont essentiels pour nous permettre d'agir efficacement contre ce type de pratiques.

- Enfin, pour ce qui est du data center de Bouygues, je vous invite à utiliser la plateforme de la GRU (Gestion de la Relation Usagers) pour signaler la végétation qui déborde sur l'espace public. Une fois le signalement effectué, les services municipaux pourront intervenir pour résoudre le problème.

Habitante : Y a-t-il une case « autre » sur la GRC qui permet de signaler des problèmes ne figurant pas dans les propositions listées ? Je pose la question car j'ai constaté la présence d'un nid de frelons asiatiques dans le Caniparc de Danton et je n'ai pas pu le signaler via la plateforme.

Maire :

- Concernant la GRC, nous n'avons pas encore développé de rubrique « autre » car les signalements reçus via la plateforme sont directement traités par les services voirie, espaces verts et espaces publics. Or, la gestion des frelons asiatiques relève du service des bâtiments, ce qui explique que ce type de problème ne puisse pas encore être signalé via la GRC. Nous avons tout de même résolu le problème.

- À propos des dépôts sauvages, lorsque des barrières sont mises en place, nous constatons que certaines personnes prennent l'initiative de les retirer et de nettoyer. Cependant, si la barrière reste en place, cela signifie que la verbalisation a été effectuée par les agents municipaux.

- Concernant les parterres situés à proximité du café, les plantes sont actuellement en commande. Les agents continuent toutefois à intervenir régulièrement sur cette zone en attendant de pouvoir effectuer les plantations.

5. Travaux : PPI voirie, éclairage public et plan de circulation

Habitants :

- Sur le boulevard Robert Schuman, une réfection des trottoirs avait été évoquée. J'aimerais savoir quand elle sera réalisée et si la plantation d'arbres est également prévue dans le cadre de ce projet.

- En face du 7 avenue Jean-Jacques Rousseau, un trou est présent sur la voie publique. Serait-il possible de le reboucher ?

- Rue du Clocher d'Aulnay, prévoyez-vous l'installation de poteaux pour sécuriser les abords ou empêcher le stationnement gênant ?

Maire :

- Concernant le boulevard Robert Schuman, plusieurs travaux ont été menés récemment par différents organismes, notamment le SEDIF, Veolia et d'autres intervenants. La réfection complète du boulevard représente un investissement de 2,8 millions d'euros, réparti sur plusieurs années. L'objectif est de réaménager les trottoirs et de reconfigurer la chaussée pour favoriser une circulation apaisée, où voitures, vélos et piétons pourront cohabiter harmonieusement.

- Pour le trou situé en face du 7 avenue Jean-Jacques Rousseau, n'hésitez pas à signaler le problème via la GRC. Nous allons l'examiner et intervenir pour y remédier rapidement.

- Concernant la rue du Clocher d'Aulnay, la question a bien été prise en compte. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'échanges avec le gestionnaire de la résidence.

6. Points d'actualité

Habitante : Quelle est la définition de la CPTS ?

Maire : La CPTS signifie *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé*. Il s'agit d'un dispositif encouragé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) visant à améliorer la coordination entre les professionnels de santé sur un territoire donné. Je tiens à souligner que la CPTS de Livry-Gargan est aujourd'hui la plus grande de France**.**

Habitante : Concernant la construction, en lisant le magazine municipal, je n'ai pas bien compris votre réponse. Nous avons l'impression qu'il y a une forte densification urbaine et que vous évoquez une obligation de construire 240 logements par an. Or, selon un tableau du GPGE, Livry-Gargan, qui a un objectif de 229 logements annuels, a déjà largement dépassé cet objectif entre 2018 et 2022, avec 1 596 permis de construire délivrés. Par ailleurs, la ville est classée parmi les communes les plus densifiées du

territoire, atteignant une performance de 173 %. Nous avons le sentiment que vous avez contribué à cette urbanisation et nous ne souhaitons plus de nouvelles constructions.

Maire : Vous avez raison de souligner que la question du logement est complexe. Elle dépend de la territorialisation de l'offre de logements et des obligations imposées par la loi, notamment les lois SRU, Duflot et ALUR, qui imposent aux communes un taux minimum de 25 % de logements sociaux dans leur parc immobilier. Dans notre cas, cela nous oblige à construire environ 220 logements sociaux par an. Nous sommes ainsi passés de 18 % à 22,8 % de logements sociaux, ce qui nous a permis d'éviter une mise sous tutelle de l'État. En effet, si nous n'avions pas montré cette progression, le préfet aurait pu exercer un droit de préemption renforcé, nous privant d'une partie de notre capacité décisionnelle. Nous devons donc continuer à construire, mais de manière ciblée, raisonnée et adaptée, pour éviter les sanctions tout en tenant compte de l'équilibre de la ville et du parcours résidentiel de ses habitants.